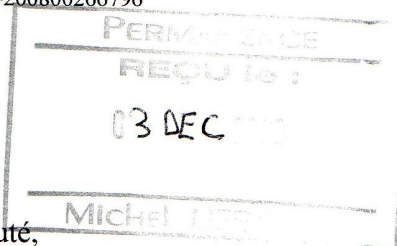


La Garde des Sceaux
Ministre de la Justice

Paris, le 25 NOV. 2008

V/Réf. : ML/BG 384.10.08
N/Réf. : Parl N° BDC-200800266796



Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les difficultés de gestion du quartier mineurs du centre pénitentiaire de Metz.

J'ai l'honneur de vous informer que la prise en charge spécifique de la population pénale mineure est une préoccupation essentielle de la politique pénitentiaire. Les personnels de surveillance connaissent une forte pression quotidienne dans leurs relations avec ces personnes détenues et effectuent leur mission avec un engagement professionnel fort.

Ainsi les personnels de surveillance sont affectés sur la base du volontariat dans ces structures et reçoivent une formation d'adaptation spécifique à la gestion de ce public.

Les mineurs détenus sont des adolescents souvent en perte de repères, fragiles et sensibles, difficilement gérables au quotidien. Les quartiers mineurs sont conçus pour redonner un cadre, souvent perdu de vue par ces jeunes détenus, que ce soit sous la forme d'enseignement ou d'activités socio-culturelles et sportives.

Il est encore nécessaire d'approfondir la différenciation de la prise en charge de la population affectée dans les quartiers mineurs, afin d'individualiser le plus possible leur parcours d'exécution de peine.

La direction interrégionale des services pénitentiaires de Strasbourg a dépêché sur place plusieurs équipes afin d'appuyer les efforts de la direction de la maison d'arrêt de Metz.

De plus, à la suite de l'événement tragique qui a eu lieu dans cet établissement où un jeune de 16 ans s'est pendu, des mesures ont été arrêtées concernant la prévention des suicides de mineurs. J'ai décidé notamment, en collaboration avec le ministère de la santé et la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, d'élaborer une grille d'évaluation des risques suicidaires spécifiques aux mineurs permettant de les évaluer à leur arrivée en détention. Cet outil est destiné à prendre en compte les particularités des mineurs sur le plan psychologique dès le 1^{er} novembre 2008.

.../...

Monsieur Michel LIEBOTT
Député de Moselle
Maire de Fameck
4, rue Jacques Tourneur
BP 90069
57703 HAYANGE CEDEX

Par ailleurs, de façon plus générale, j'ai adressé, en date du 18 septembre 2008, une note à l'ensemble des directeurs interrégionaux et des chefs d'établissement pénitentiaire définissant les nouvelles modalités d'affectation en cellule des détenus présentant un comportement à risque pour eux-mêmes et pour autrui, ainsi que le régime de surveillance dont ils doivent faire l'objet.

Enfin, parmi cette série de mesures, j'ai confié la conduite d'une mission d'évaluation et de réflexion sur les mesures de prévention du suicide à un médecin expert agréé par la Cour de cassation, le docteur Louis ALBRAND.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Rachida DATI